

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0868 Société : 167188

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Salouia Issouane

Date de naissance : 13/08/1941

Adresse : Résidence Yenni Esc Dine

+ 5 Bd Ghoushi Casablanca

Tél. : 066255269 Total des frais engagés : 1206,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complément CFC

Date de consultation : 14.04.2023

Nom et prénom du malade : Salouia Issouane Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 106/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

 MUPRAS

04 JUIL. 2023

B ACCUEIL BOUZAACHANE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		<i>N</i> <i>2000</i> <i>1000</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Caisse des Français de l'Étranger

160 RUE DES MEUNIERS
CS 70238 RUBELLES 77052 MELUN CEDEX
Tél. : 33 1 64 14 62 62
www.cfe.fr

MME SLAOUI FRANCOISE
RÉSIDENCE YASMINE
45 BOULEVARD GANDHI ESC D 2^{ÈME} ETAG
CASABLANACA
20370
MAROC

Rubelles, le 19/04/2023

AVIS DE REGLEMENT

Page 1

N°	Dates	Détail des prestations	Dépense réelle en Euros	Eléments de calcul					Montant du remboursement
				Prix unitaire	Coeff.	Nbre	Base de rembt	Taux	
1	ASSURE : FRANCOISE - Maladie 14/04/2023 14/04/2023 14/04/2023 14/04/2023 TOTAL DU DECOMPTE	ETR : CONSULTATION SPÉCIALISTE ETR : PHARMACIE REFERENCE : 20230419I00380 -E	26,94 81,38 NUMERO DE DEMANDE : 230363544	25,00		1	25,00 81,38	70 65	17,50 52,90 70,40
Montant total payé en Euros									70,40

Merci d'attendre quelques jours avant de formuler une réclamation si ce décompte n'intègre pas toutes les factures adressées par un même envoi postal. Il peut effectivement arriver que le remboursement de vos dépenses médicales intervienne à quelques jours d'intervalle en fonction de la nature des soins facturés.

Notre procédure de remboursement diffère en fonction du lieu de réalisation des soins. En cas d'envoi simultané de vos feuilles de soins (réalisés en France et à l'étranger), vous recevrez des décomptes séparés, une fois les remboursements effectués.

Lorsque vous déposez en ligne vos demandes dans votre Espace Personnel, vous devez garder les documents originaux pendant une période maximum de 27 mois à partir de la date de vos soins.

Les expatriés et leurs ayants droit assurés à la CFE ne sont pas concernés par les dispositions relatives au parcours de soins en France et n'ont pas à choisir de médecin traitant, ni à le consulter avant une visite chez un spécialiste.
Les dépassements d'honoraires, prévus en cas de non-respect du parcours de soins en France ne leur sont pas applicables. (circulaire ministérielle n°2005-275 du 27/05/05)

Assuré	N° de Sécurité Sociale : 2 41 08 76 540 053 84	Règlement	Référence : 20230419I00380
Nom : SLAOUI		Destinataire : MME BURETTE FRANCOISE	
Prénom : FRANCOISE		Mode : Virement SEPA	
		Compte : FR76 1820 6004 9000 8083 9315 073	

FEUILLE DE SOINS DISPENSÉS À L'ÉTRANGER

Réservez à l'usage exclusif des adhérents de la CFE - A ne pas utiliser pour les cotisations en France

Pour vous aider à renseigner cette feuille de soins, vous êtes invité(e) à vous référer aux conseils pratiques en bas de cette page

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE (obligatoire) : 12 41 08 76 540 10 53 84

NOM (en capitales) : SURETTE-SLAOUTI Date de naissance : 13 08 61
Prénom : Françoise
Pays où ont été dispensés les soins : Maurice

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MALADE (s'il ne s'agit pas de l'adhérent)

NOM (en capitales) : SLAOUTI Françoise Date de naissance : 13 10 1946

Prénom :

Exerce-t-il actuellement une activité professionnelle ?

Oui

Non

⇒ Si oui, laquelle ?

Est-il retraité ?

Oui

Non

A-t-il des ressources personnelles de quelque nature que ce soit ?

Oui

Non

Je m'engage à signaler tout changement dans la situation de ces avant-droits.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SOINS (s'il ne s'agit pas de maladie)

Accident causé par un tiers, indiquez la date :

 / /

Accident de travail, indiquez la date :

 / /

Maternité, indiquez la date de conception :

 / /

(si vous ne l'avez pas envoyée, joignez votre déclaration médicale de grossesse)

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

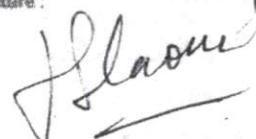
Les remboursements sont effectués systématiquement selon les modalités habituelles.

Signaler tout changement d'adresse et de domiciliation bancaire (RIB à joindre).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document et m'engage à signaler à la CFE toute modification de ma situation et notamment tout changement de pays.
Les fautes ou fausses déclarations exposeront à l'application de peines, à la radiation, à des peines d'amende ainsi d'emprisonnement [articles L766-1-3 et L766-2-2 du code de la sécurité sociale - articles 213-1, 213-2-2, 441-1 et 641-6 du code pénal].

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de sécurité sociale des Français de l'étranger. Les destinataires des données sont : les organismes de protection sociale français, les caisses de retraite, les organismes gestionnaires de complémentaire santé, le ministère des Affaires étrangères, les établissements et professionnels de santé, les employeurs marchands et les organismes bancaires. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pourrez exercer en vous adressant au responsable de traitement : Monsieur le Directeur de la CFE, CFE RELATION CLIENT - 190 rue des Meuniers - 77360 RUBELLES - France

Signature :



RENOUVELLEMENT DES FEUILLES DE SOINS (Imprimé téléchargeable sur notre site www.cfe.fr, rubrique « vos imprimés »)

Pour obtenir des feuilles de soins dispensées à l'étranger, indiquez le nombre souhaité :

IMPORTANT : CONSEILS PRATIQUES AUX ADHÉRENTS

- Utilisez une feuille de soins par malade.
- Complétez obligatoirement cette 1^{re} page : tous les éléments doivent être renseignés pour le bon traitement de votre demande. N'omettez pas d'indiquer votre numéro de sécurité sociale et de signer la feuille de soins. Le verso doit également être complété par vos soins.
- Pour être remboursé(e), joignez systématiquement à la présente feuille de soins les éléments ci-dessous :
 - ⇒ les factures originales détaillées et acquittées attestant du paiement pour chacune des dépenses.
 - ⇒ les prescriptions médicales (avec nom et prénom du malade) pour les frais suivants : médicaments, analyses médicales, appareillage, actes en optique, ...
 - ⇒ ainsi que, en cas de traitement en série, un état de frais indiquant toutes les dates de soins (massages par exemple).
- Dans tous les cas, le remboursement des feuilles de soins est subordonné à l'acquit de vos cotisations à la date des soins.
- Pensez à joindre un RIB lors de votre 1^{er} envoi de feuille(s) de soins.
- Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site de la CFE : www.cfe.fr

**ETAT DECLARATIF A COMPLÉTER FAISANT ADHERER POUR LES SOINS REÇUS A L'ÉTRANGER
QUELQUE SOIT LE PAYS DE RISQUE**

Identité du malade : **NOM :** _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

Détails des actes médicaux

**Nom du praticien
ou de l'établissement**

Date des soins

**Montant réglé
au minimum
local**

**Montant
éventuel
pris en charge
l'organisme**

- Généraliste Spécialiste
- Au cabinet / En établissement Au domicile
- Généraliste Spécialiste
- Au cabinet / En établissement Au domicile
- Généraliste Spécialiste
- Au cabinet / En établissement Au domicile
- Généraliste Spécialiste
- Au cabinet / En établissement Au domicile

CONSULTATION

Dr. Chadiya BENCHERQOUN

CARDIOLOGIE

63, Bd d'Ang. Abu Dhabi Washington - California

Tél/Fax : 0522 2733 49 / 0522 29417

14/04/2023 Cratif

Electrocardiogramme (ECG)

Electrocardiogramme + test d'effort (EFF)

Autre acte, à préciser : _____

CARDIOLOGIE

Dr. Chadiya BENCHERQOUN

CARDIOLOGIE

Radiographie, zone à préciser : _____

Tél/Fax : 0522 2733 49 / 0522 29417

Radiographie panoramique

Mammographie : Unilatérale Bilatérale

Scanner

IRM

Électroencéphalogramme

Echographie, zone à préciser : _____

Autre, à préciser : _____

14/04/2023 300,00 DH

date de la prescription : _____

traitemenf dispensé du _____ au _____

nombre de séances dispensées : _____

description du traitement : _____

ANALYSES DE LABORATOIRE

date de la prescription : _____

Date d'exécution : _____

date de la prescription : _____

Date d'exécution : _____

date de la prescription : 14/04/23

Date de délivrance : 14/04/23

date de la prescription : _____

Date de délivrance : _____

date de la prescription : _____

Date de délivrance : _____

date de la prescription : _____

Date de délivrance : _____

date de la prescription : _____

Date de délivrance : _____

date de la prescription : _____

Date de délivrance : _____

description des traits facturés : _____

906,40

Pharmacie : _____
Mme H. TELL
Dr Abdellatif BOUAFIA

CABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES
Dr Chadia BENCHEQROUN
Cardiologue

Ancienne externe des hôpitaux de Paris
Ancienne interne des hôpitaux de Bordeaux
Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux
CES des maladies du cœur et vaisseaux
Diplômée d'écho-doppler cardiaque et vasculaire
Membre de la Société Française de Cardiologie
Filiale Pédiatrique et Filiale d'Echocardiographie

CASABLANCA, LE 14 AVRIL 2023

MADAME SLAOUI BURETTE FRANCOISE

111.10
X3

1/- BI-PRETERAX 5 MG/1,25 MG
1 CP/J LE MATIN.

114.10
X3

2/- CRESTOR 5 MG
1 CP/J. LE SOIR.

30.40

3/- KARDEGIC 75 MG
1 S/J LE MATIN.

139.00

4/- RELAXIUM B6 375 MG
1 GEL/J LE SOIR.

906.40

TRAITEMENT DE TROIS MOIS

Pharmacie EL ANAOUA
Mme H.T. EL ARAKI
Bd Abdellatif Ben Kaddour
Tél: 0522 29 41 71

الدكتورة شادية بنشرون
Dr. Chadia BENCHEQROUN
CARDIOLOGUE
63, Bd d'Anfa, Angle Rue Washington - Casablanca
Tél/Fax : 0522 29 33 49 / 0522 29 41 71